



Note de rentrée 2022-2023

Ecole élémentaire Léon Blum - Longvic

L'équipe pédagogique souhaite à tous les élèves une bonne rentrée et une bonne année scolaire.

Nous vous proposons de trouver ici les informations pratiques sur la vie de l'école pour cette année scolaire.

L'équipe enseignante

➤ Les coordonnées :

Site Valentin : 1bis rue Colonel Fonck - LONGVIC	Site Freinet : 1 rue Célestin Freinet - LONGVIC
03 45 62 50 33	03 80 66 60 95
<i>Nb : numéro de téléphone commun avec la maternelle</i>	

* mail direction : 0211640U@ac-dijon.fr * site d'école : <http://ele-longvic-leon-blum-21.ec.ac-dijon.fr/>

➤ L'équipe enseignante :

Site Freinet	Mme Card-Muller	enseignante des CP	isabelle.card@ac-dijon.fr
Site Valentin	Mme Antemi	enseignante des CP et directrice de l'école	sophie.antemi@ac-dijon.fr
	Mme Duvivier	déchargée par Mme Duvivier	sophie.duvivier@ac-dijon.fr
	Mme Dalla Torre	enseignante des CE1	aurelia.dalla-torre@ac-dijon.fr
	M Gomes	enseignant des CE2	romain.gomes@ac-dijon.fr
	Mme Bertholomey	enseignante des CM1	adeline.bertholomey@ac-dijon.fr
	Mme Africano	enseignante des CM2	anne-catherine.africano@ac-dijon.fr
	Mme Da Silva	enseignante coordinatrice de l'ULIS	elise.dorey@ac-dijon.fr
	Mme Rodrigues	AESH collective du dispositif ULIS	

➤ Les horaires des écoles sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi

* L'école accueille les élèves dans la cour 10 minutes avant l'entrée en classe.

Site Valentin			Site Freinet		
MATIN	* ACCUEIL *	8h50 - 9h	MATIN	* ACCUEIL *	8h30 - 8h40
	CLASSE	9h - 12h		CLASSE	8h40 - 11h40
APRES-MIDI	* ACCUEIL *	13h50 - 14h	APRES-MIDI	* ACCUEIL *	13h30 - 13h40
	CLASSE	14h - 17h		CLASSE	13h40 - 16h40

➤ Les coordonnées utiles :

<u>Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la côte d'Or</u>	Site Clémenceau 2G rue Général Delaborde 21 019 Dijon	03 45 62 75 00
<u>Mme Pasteur</u> , Inspectrice de l'Education Nationale Circonscription Chenôve	circonscription CHENOVE 2G rue Général Delaborde 21 019 Dijon	03 45 21 52 06 ien.chenove@ac-dijon.fr
<u>Mme Pottier</u> , Enseignante référente chargée du suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap	Collège Le Chapitre 1 bd Maréchal de Lattre de Tassigny - 21 300 Chenôve	07 89 98 59 23 ce.referentash21-chenove@ac-dijon.fr
<u>RASED</u> (réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) Mme Massin, Psychologue scolaire	École élémentaire Mazué 28 bis rue d'Ouges 21600 Longvic	03 80 68 86 53 rased.longvic@ac-dijon.fr
<u>Guichet familles service scolaire de la ville</u>	Château de Longvic, rue Aristide Briand 21 600 Longvic	03 80 68 44 21 scolaire@ville-longvic.fr

➤ Les vacances scolaires :

Dijon = ZONE A

RENTREE DES ELEVES	jeudi 1 ^{er} septembre 2022
AUTOMNE	du samedi 22 octobre au lundi 7 novembre 2022
NOËL	du samedi 17 décembre au mardi 3 janvier 2023
HIVER	du samedi 4 février au lundi 20 février 2023
PRINTEMPS	du samedi 8 avril au lundi 24 avril 2023
PONT ASCENSION	du mercredi 17 mai au lundi 22 mai 2023
ETE	samedi 8 juillet 2023

➤ Les rencontres avec les enseignants :

Les parents peuvent nous rencontrer pour toute question concernant leur enfant. Veuillez simplement à nous prévenir de votre visite afin de **convenir d'un rendez-vous** par le cahier de liaison.

Les enseignantes invitent les parents d'élèves à la réunion de rentrée de leur classe. Les élèves qui viendront avec leur parent seront sous leur entière responsabilité.

Mme Card-Muller	Jeudi 8 septembre à 17h30
Mme Antemi	Jeudi 8 septembre à 17h30
Mme Dalla Torre	Mardi 20 septembre à 17h30
M Gomes	<u>Lundi 12 septembre à 17h30</u>
Mme Bertholomey	Mardi 13 septembre à 17h30
Mme Africano	Mardi 13 septembre à 17h30
Mme Da Silva	Mardi 13 septembre à 17h30

➤ Coopérative : La coopérative scolaire est une association qui a besoin de fonds pour réaliser des projets scolaires (transport en bus, sortie éducative, achat de petit matériel pour les activités éducatives...). Nous faisons appel à votre générosité pour nous aider à réaliser nos projets. Votre participation ne peut être que volontaire.

A titre informatif, la moyenne des dons des familles se situe entre 5€ et 15€.

Si vous payez par chèque : ordre : coopérative scolaire élémentaire Léon Blum

➤ L'élection des parents d'élèves au conseil d'école :

L'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école aura lieu le **vendredi 7 octobre 2022**. Le vote se fera par correspondance et/ou par voie électronique (en attente d'information concernant le vote électronique)

Les candidatures doivent être déposées **avant le lundi 26 septembre 2022**.

Réunion de la commission électorale

- pour les parents souhaitant se présenter aux élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école
- pour les parents élus pour l'année 2021/2022 faisant partie de cette commission jusqu'à leur renouvellement aux élections.

Jeudi 22 septembre 2022

à 17h15

dans la classe de Mme Antemi

➤ Absences/retard :

- Pour une absence non programmée, merci de prévenir le plus tôt possible l'école (**avant 9h**). Au retour à l'école, vous préciserez dans le cahier de liaison : la date et l'objet de l'absence.

Motif légitime d'absence : *maladie de l'enfant - maladie contagieuse d'un membre de sa famille - réunion solennelle de famille - problème de transport - absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent*

- Pour une absence programmée (*rdv médicale, séance d'orthophoniste...*), les parents doivent prévenir son enseignant par un mot dans le cahier de liaison (préciser date, horaire, objet de l'absence).

- Pour une demande d'autorisation d'absence exceptionnelle (*départ anticipé en vacances, week-end prolongé...*) : la demande doit être formulé 1 mois avant la demande d'absence exceptionnelle. Le formulaire est en ligne sur le site d'école, il peut être demandé à l'école directement. C'est l'école qui se charge de transmettre la demande à l'inspection.

- Les procédures pour lutter contre l'absentéisme injustifié seront appliquées dès le début de l'année scolaire (4 demi-journées dans le mois sans motif légitime). Pour une absence en cours de journée, les parents ou personnes autorisées à venir chercher l'enfant doivent venir chercher l'enfant à l'école. En aucun cas un élève ne sera autorisé à quitter seul l'école pendant les heures de classe.

- Les parents veilleront à respecter les heures de rentrée et de sortie. Des retards répétés gênent le bon déroulement de la classe.

➤ Assurance :

Nous vous prions de fournir en début d'année scolaire une attestation d'assurance garantissant les dommages que votre enfant pourrait causer à un tiers (garantie de responsabilité civile) et qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels).


Selon les sorties (assurance responsabilité civile/assurance individuelle accident corporel)

sortie obligatoire : car gratuite et sur le temps scolaire	non
sortie facultative : soumise à l'autorisation des parents car payante et/ou dépassant le temps scolaire	oui

- En cas d'accident nécessitant une consultation médicale, le certificat médical ou le certificat de constatation doit être transmis dans les 48h à l'école afin de compléter la déclaration d'accident.

- La communication de l'imprimé de déclaration d'accident est à demander au directeur. L'accord des parents de l'enfant auteur et des témoins sera préalablement demandé avant communication de la déclaration. En cas de refus, les données personnelles concernant les tiers seront masquées. Le refus de l'auteur de communiquer ses données personnelles sera transmis à la DSDEN.

➤ Objets personnels : Les enfants qui apportent à l'école des objets fragiles, qui portent des bijoux... doivent savoir qu'en aucun cas l'école ne sera responsable du vol, de la perte ou de la détérioration des objets. Les enseignants se réservent le droit d'interdire l'apport de certains objets à l'école et de les confisquer si nécessaire : dans ce cas, les parents devront venir reprendre eux-mêmes l'objet confisqué.

➤  **COVID** : Les informations concernant la COVID se trouvent en page d'accueil du site Internet d'école